

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 5.934.411DT, un actif net de 5.893.743DT et une valeur liquidative de 132,503 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAVPROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 31/12/2020

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 790 114,865	4 702 261,716
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 161 883,217	1 292 829,985
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 539 101,057	3 128 759,099
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		89 130,591	280 672,632
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 142 128,934	1 801 868,938
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	2 142 117,802	1 801 815,189
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	11,132	53,749
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 166,989	40 141,435
TOTAL ACTIF			5 934 410,788	6 544 272,089
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 711,622	8 479,696
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	32 956,430	24 380,155
TOTAL PASSIF			40 668,052	32 859,851
ACTIF NET			5 893 742,736	6 511 412,238
CP1	CAPITAL	CP1	5 554 639,219	6 310 223,994
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	339 103,517	201 188,244
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		170 330,821	255 704,443
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-9 037,927	-54 516,199
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		201 188,244	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-23 377,621	0,000
ACTIF NET			5 893 742,736	6 511 412,238
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 934 410,788	6 544 272,089

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
			au	au	au	au
			31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	34 731,910	158 145,961	38 021,658	240 760,513
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		3 242,500	29 890,850	0,000	64 682,585
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		31 489,410	128 255,111	38 021,658	176 077,928
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	32 071,674	133 488,624	37 696,924	174 313,015
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		32 071,674	85 968,996	13 981,562	47 972,830
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	40 574,182	16 588,654	46 131,318
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	6 945,446	7 126,708	80 208,867
REVENUS DES PLACEMENTS			66 803,584	291 634,585	75 718,582	415 073,528
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-22 882,772	-94 331,142	-26 349,086	-127 093,567
REVENU NET DES PLACEMENTS			43 920,812	197 303,443	49 369,496	287 979,961
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 089,932	-26 972,622	-8 379,206	-32 275,518
RESULTAT D'EXPLOITATION			37 830,880	170 330,821	40 990,290	255 704,443
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 310,846	-9 037,927	-18 001,370	-54 516,199
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			34 520,034	161 292,894	22 988,920	201 188,244
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3 310,846	9 037,927	18 001,370	54 516,199
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		25 694,204	-87 767,611	2 628,792	-129 695,592
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		10 007,454	57 761,592	-31 770,542	32 749,217
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-611,888	-2 718,640	-984,508	-3 838,465
RESULTAT NET DE LA PERIODE			72 920,650	137 606,162	10 864,032	154 919,603

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019	
	au	au	au	au	
	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	72 920,650	137 606,162	10 864,032	154 919,603
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	37 830,880	170 330,821	40 990,290	255 704,443
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	25 694,204	-87 767,611	2 628,792	-129 695,592
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	10 007,454	57 761,592	-31 770,542	32 749,217
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-611,888	-2 718,640	-984,508	-3 838,465
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-143 773,198	-755 275,664	-653 489,018	-5 132 751,383
	SOUSCRIPTIONS	0,000	498 130,068	223 969,812	1 327 660,477
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	392 400,000	173 900,000	1 040 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0,000	47 585,251	26 723,825	173 096,592
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	53 832,879	16 905,406	101 160,233
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	4 311,938	6 440,581	12 803,652
	RACHATS	-143 773,198	-1 253 405,732	-877 458,830	-6 460 411,860
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-109 900,000	-977 200,000	-681 100,000	-5 045 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-15 485,304	-128 794,987	-105 704,851	-856 882,502
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-15 077,048	-134 060,880	-66 212,028	-490 509,507
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-3 310,846	-13 349,865	-24 441,951	-67 319,851
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-70 852,548	-617 669,502	-642 624,986	-4 977 831,780
AN3	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	5 964 595,284	6 511 412,238	7 154 037,224	11 489 244,018
AN4-B	FIN DE PERIODE	5 893 742,736	5 893 742,736	6 511 412,238	6 511 412,238
AN4	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	45 579	50 328	55 400	90 379
AN5-B	FIN DE PERIODE	44 480	44 480	50 328	50 328
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	130,862	129,379	129,134	127,122
B-	FIN DE PERIODE	132,503	132,503	129,379	129,379
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,99%	2,41%	0,75%	1,78%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 Juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 231 105,261	1 161 883,217	19,71%
ASSAD	3 300	20 181,939	14 652,000	0,25%
ATTIJARI BANK	2 630	90 317,058	73 050,880	1,24%
BT	4 440	31 067,369	30 014,400	0,51%
DELICE HOLDING	5 080	84 646,144	75 422,760	1,28%
EURO-CYCLES	1 700	30 649,319	43 673,000	0,74%
I.C. F	450	49 814,947	31 463,550	0,53%
LANDOR	2 100	13 869,560	15 294,300	0,26%
MAGASIN GENERAL	620	20 623,864	12 021,800	0,20%
MAGHREBIA	143	7 936,500	8 315,307	0,14%
MONOPRIX	2 500	25 235,018	15 297,500	0,26%
ONE TECH HOLDING	8 600	114 318,180	103 260,200	1,75%
PGH	7 200	77 435,557	74 656,800	1,27%
S.A.H TUNISIE	9 700	108 661,827	119 106,300	2,02%
SOCIETE MEUBLE INTERIEUR	5 500	17 307,937	14 899,500	0,25%
SFBT	6 270	94 095,235	119 192,700	2,02%
SOMOCER	13 860	13 079,279	13 735,260	0,23%
SOTIPAPIER	22 300	140 412,433	102 423,900	1,74%
SOTRAPIL	2 500	33 996,200	29 807,500	0,51%
SOTUV NG 2020	1 631	7 495,830	10 683,050	0,18%
SOTUVER	7 450	34 246,506	52 045,700	0,88%
TELNET HOLDING	1 000	8 627,312	8 392,000	0,14%
TPR	18 020	69 422,828	74 999,240	1,27%
UIB	3 470	81 419,300	59 236,370	1,01%
UNIMED	6 200	56 245,119	60 239,200	1,02%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 390 036,600	2 539 101,057	43,08%
BTA		2 390 036,600	2 480 546,888	42,09%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	393 482,402	6,68%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	418 080,275	7,09%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	3,31%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 994,017	0,47%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 099,090	4,33%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	500 001,611	8,48%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	691 079,137	11,73%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			58 554,169	0,99%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		88 489,719	89 130,591	1,51%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	657	88 489,719	89 130,591	1,51%
Total du portefeuille titres		3 709 631,580	3 790 114,865	64,31%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2020, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2020, à **58 554,169 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAVPROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **34 731,910 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020, contre **38 021,658 Dinars** du 01/10/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des actions	3 242,500	29 890,850	0,000	64 682,585
Revenus des Emprunts d'Etat	31 489,410	128 255,111	38 021,658	176 077,928
Total	34 731,910	158 145,961	38 021,658	240 760,513

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **2 142 117,802 Dinars**, contre **1 801 815,189 Dinars** au 31/12/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	2 142 117,802	905 807,287
Certificats de Dépôt	0,000	492 093,863
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	403 914,039
Total	2 142 117,802	1 801 815,189

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
BTC 52S-02/03/2021	970	8.18	894 586,827	944 480,192	16,03%
BTC 52S-20/07/2021	600	7.13	560 481,682	573 807,446	9,74%
BTC 52S-22/06/2021	35	7.13	32 646,445	33 606,875	0,57%
BTC 52S-25/05/2021	286	6.85	273 310,787	277 360,230	4,71%
BTC 52S-27/04/2021	323	7.18	301 530,524	312 863,059	5,31%
Total	2 214		2 062 556,265	2 142 117,802	36,35%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **11,132 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2020 au 31/12/2020 à **32 071,674 Dinars**, contre **37 696,924 Dinars** du 01/10/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à CT	32 071,674	85 968,996	13 981,562	47 972,830
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	40 574,182	16 588,654	46 131,318
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	6 945,446	7 126,708	80 208,867
Total	32 071,674	133 488,624	37 696,924	174 313,015

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **2 166,989 Dinars** contre **40 141,435 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	0,000
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	2 166,989	40 141,435
Total	2 166,989	40 141,435

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020, à **40 668,052 Dinars**, contre **32 859,851 Dinars** au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	7 711,622	8 479,696
PA2	Autres créditeurs divers	32 956,430	24 380,155
	Total	40 668,052	32 859,851

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2020 à **7 711,622 Dinars** contre **8 479,696 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	7 118,417	7 827,410
Dépositaire	593,205	652,286
Total	7 711,622	8 479,696

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2020, à **32 956,430 Dinars** contre **24 380,155 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	1 163,677	1 356,469
Redevance CMF	498,470	548,117
Provision pour charges diverses	6 925,568	6 924,568
Rémunération CAC	6 566,068	7 026,139
Jetons de présence	5 999,287	5 999,449
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	11 702,415	2 424,468
Total	32 956,430	24 380,155

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2020 au 31/12/2020 à **22 882,772 Dinars**, contre **26 349,086 Dinars** du 01/10/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	21 122,552	87 074,877	24 322,228	117 317,123
Rémunération du dépositaire	1 760,220	7 256,265	2 026,858	9 776,444
Total	22 882,772	94 331,142	26 349,086	127 093,567

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2020 au 31/12/2020 à **6 089,932 Dinars** contre **8 379,206 Dinars** du 01/10/2019 au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 479,113	6 097,452	1 703,173	8 215,186
Impôts et Taxes	159,123	799,867	189,297	1 005,343
Rémunération CAC	1 274,568	6 131,568	2 382,616	7 587,112
Jetons de présence	1 508,156	5 999,838	1 512,296	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000
Publicité et Publications	1 415,144	6 738,423	2 339,744	8 181,417
Diverses charges d'exploitation	253,828	1 005,474	252,080	1 086,590
Total	6 089,932	26 972,622	8 379,206	32 275,518

CP1 -Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2020 (en nominal)

- Montant : 5 032 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 50 328
- Nombre d'actionnaires : 99

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 392 400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3 924

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 977 200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 9 772

Capital au 31/12/2020 : 5 554 639,219 Dinars

- Montant en nominal : 4 448 000,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : **674 234,143** Dinars
- Sommes capitalisées (2) : **432 405,076** Dinars
- Nombres de titres : 44 480
- Nombre d'actionnaires : 99

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **674 234,143 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	788 168,538
1- Résultat non capitalisable de la période	-32 724,659
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-87 767,611
- +/- values réalisées sur cession de titres.	57 761,592
- Frais de négociation de titres	-2 718,640
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-81 209,736
- Aux émissions	47 585,251
- Aux rachats	-128 794,987
Total sommes non capitalisables	674 234,143

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2020 à **432 405,076 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	489 255,456
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-56 850,380
. Aux émissions	38 146,527
. Aux rachats	-94 996,907
Total des sommes capitalisées	432 405,076

CP2 - Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2020 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2020
Résultat capitalisable de la période	170 330,821
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-9 037,927
Résultat capitalisable de l'exercice clos	201 188,244
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-23 377,621
Sommes Capitalisables	339 103,517

4. AUTRES INFORMATIONS :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	6,557	8,247
Charges de gestion des placements	-2,121	-2,525
Revenus net des placements	4,436	5,722
Autres charges d'exploitation	-0,606	-0,641
Résultat d'exploitation	3,829	5,081
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,203	-1,083
Sommes capitalisable de la période	3,626	3,998
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,203	1,083
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,973	-2,577
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,299	0,651
Frais de négociation de titres	-0,061	-0,076
Résultat net de la période	3,094	3,078

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1.547%	1.547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.442%	0.393%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2.793%	3.113%
Actif net moyen	6,097,408.020	8,215,042.062

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY, elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 JUIN 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.